



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 16 septembre 2019 à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

4000, rue Phil-Goyette / Lot projeté 6 300 812 / Zone P2-1009	Autoriser une marge avant de 2,20 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone P2-1009 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 3 mètres.
---	---

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande, lors de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2019.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-huitième (28^e) jour du mois d'août deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca